

L'intégration scolaire des juifs francophones et le Bulletin du Cercle juif (1954-1968)

Jean-Philippe Croteau

Folie et société au Québec, XIXe-XXe siècles
Volume 10, Number 3, Spring 2002

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1060798ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1060798ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Bulletin d'histoire politique
Comeau & Nadeau Éditeurs

ISSN

1201-0421 (print)
1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Croteau, J.-P. (2002). L'intégration scolaire des juifs francophones et le Bulletin du Cercle juif (1954-1968). *Bulletin d'histoire politique*, 10(3), 152-164.
<https://doi.org/10.7202/1060798ar>

L'intégration scolaire des juifs francophones et le *Bulletin du Cercle juif* (1954-1968)

JEAN-PHILIPPE CROTEAU
Candidat au doctorat en histoire
UQAM

Au tournant des années cinquante et soixante, un nombre assez important de Juifs francophones immigrèrent au Québec. Confrontés à un système scolaire biconfessionnel divisé par des frontières religieuses et linguistiques, les Juifs francophones vont fréquenter les écoles de la Commission protestante. Situation paradoxale, s'il en est, puisque la langue aurait dû être un facteur de rapprochement entre les Canadiens français et les Juifs francophones. Au contraire, loin de se rapprocher des Canadiens français, la première génération juive de langue française va s'angliciser au contact des écoles anglo-protestantes. L'arrivée de ce groupe, déchiré entre une dualité religieuse et linguistique, inclassable dans une société qui traditionnellement favorise les associations entre la religion et la langue, remet en question les structures canadiennes-françaises, en particulier au sein du système scolaire.

Peu abordée, pour ne pas dire pratiquement oubliée par l'historiographie québécoise, cette question de l'intégration scolaire des Juifs de langue française a suscité fort récemment l'intérêt des historiens, bien que de façon très partielle. Bien que le débat se concentra surtout sur la place des Juifs dans le réseau scolaire québécois dans les années trente, il prit une tournure intéressante, puisque les historiens effleurèrent légèrement le rôle de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) dans l'intégration scolaire des nouveaux arrivants juifs, cette fois-ci francophones, durant les années cinquante et soixante.

Les documents traitant de ce sujet sont plutôt rares. De plus, les quelques sources qui abordent la question de l'intégration scolaire des Juifs francophones sont relativement timides et discrètes. Le *Bulletin du Cercle Juif*, publié de 1954 à 1988 par le Congrès Juif Canadien (CJC) pour faciliter le dialogue entre les Juifs et les Canadiens français, fait exception. Il s'agit d'une source incontournable pour étudier les questions reliées aux Juifs de langue française puisqu'il est le premier périodique juif de langue française et le seul jusque dans les années soixante-dix. Mais, plus important encore, le

discours du *Bulletin* permet d'étudier trois choses: d'abord l'intérêt que porte le *Bulletin* à la question scolaire et les solutions qu'il préconise; deuxièmement, l'affiliation entre le *Bulletin* et le Congrès Juif Canadien, l'organisme qui le subventionne; enfin, l'intérêt ou l'indifférence face à la question scolaire des Juifs francophones de la part des intellectuels canadiens-français.

Le premier objectif de cet article est de clarifier les polémiques qui sont survenues entre les historiens, notamment celles entre Robert Gagnon et Jack Jedwab, dans le *Bulletin d'histoire politique* et entre Robert Gagnon et Pierre Anctil, dans *Le Devoir*, en rappelant les principaux arguments de chaque auteur. En second lieu, il s'agit de présenter le point de vue sur le sujet d'une source juive, le *Bulletin du Cercle Juif*, de 1954 à 1968. En étudiant les éléments-clés de l'argumentation du *Bulletin*, ainsi que les solutions qu'il a proposées, il nous apparaît évident que l'analyse de cette source peut nous permettre de mieux saisir la situation réelle vécue par les Juifs francophones dans le domaine scolaire au Québec dans les années cinquante et soixante et pouvoir ainsi répondre aux questions soulevées par Robert Gagnon, Pierre Anctil et Jack Jedwab.

LE DÉBAT HISTORIOGRAPHIQUE GAGNON-JEDWAB ET GAGNON-ANCTIL

L'étude de la place des Juifs dans le système scolaire confessionnel au Québec pose une question fondamentale: est-ce que la CECM a fermé ses portes aux Juifs sépharades de langue française? Dans un texte publié dans le *Bulletin de l'histoire politique*, Robert Gagnon, professeur d'histoire à l'UQAM, cherche à démentir le mythe que la CECM a refusé d'admettre les enfants d'immigrants¹. Loin de partager son avis, Jack Jedwab et Marc Anderson, affiliés au Congrès Juif Canadien, dans un texte qui se veut une réplique, expliquent le fait que les Juifs sépharades aient fréquenté les écoles de la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal (CEPGM) constitue la preuve que les écoles de la CECM leur étaient fermées:

En effet, si les autorités de la CECM, comme le prétend Gagnon, ont fait preuve d'une attitude tellement ouverte et réceptive à l'égard de la communauté juive, et si l'aiguillage (volontaire ou non) de certains immigrants vers le réseau scolaire anglo-protestant est un mythe, alors comment peut-on expliquer le fait que les enfants de la communauté juive sépharade n'ont pu avoir accès à l'école française publique qu'en 1970, c'est-à-dire environ quinze ans après leur arrivée au Québec? Et comment expliquer que cet accès n'a pu leur être garanti que par les autorités scolaires protestantes qui ont accepté de créer une école francophone?²

Jedwab et Anderson expliquent que dès leur arrivée au Québec, malgré leur désir d'étudier en français, les Juifs sépharades francophones se trouvent

intégrés dans le système éducatif anglo-protestant³. Ce à quoi Gagnon répond que si les Juifs sépharades n'ont pas fréquenté les écoles de la CECM, c'est tout simplement que la loi de 1903 les en empêchait et que la CEPGM n'a pas jugé bon d'ouvrir un secteur français avant les années soixante⁴.

Cette loi de 1903, Robert Gagnon en explique les modalités dans un article, du *Devoir*, en mai 1999. De 1870 à 1903, les propriétaires de la communauté juive ont l'opportunité de s'inscrire sur la liste des contribuables catholiques ou protestants. Ce qui implique qu'ils paient leurs taxes scolaires et envoient leurs enfants à l'une des deux commissions scolaires de leur choix, catholique ou protestante. Pour bien illustrer l'existence de ce choix réel, Gagnon rappelle qu'entre 1886 à 1894, la Congrégation juive hispanoportugaise, à la suite d'une mésentente avec la Commission protestante, a choisi de cesser sa collaboration avec celle-ci pour s'inscrire sur la liste des contribuables catholiques et payer ses taxes scolaires à la CECM. Ce fait constitue, selon lui, un exemple fort éloquent que la CECM n'a jamais fermé ses portes aux Juifs. Malgré cela, l'orientation vers les écoles protestantes se concrétise définitivement au début du siècle lorsque la loi de 1903, à la demande des Juifs et des protestants, entre en vigueur et statue que les Juifs seront considérés à des fins scolaires et financières comme protestants, inscrivant automatiquement les propriétaires juifs sur la liste des contribuables protestants et dirigeant les écoliers juifs vers les établissements scolaires de la commission protestante⁵.

Pierre Anctil, spécialiste des questions juives, concède à Gagnon que l'école catholique n'est pas fermée aux Juifs, mais les élites éducatives de la CECM de l'époque n'ont pas jugé bon d'inviter les Juifs à intégrer leurs écoles. De plus, note Anctil, le même scénario se répète dans les années cinquante avec l'arrivée de Juifs de langue française, alors que les élites canadiennes-françaises ne font pas davantage d'efforts pour attirer dans leurs écoles ces nouveaux arrivants⁶.

LA QUESTION SCOLAIRE ET LE DISCOURS DU *BULLETIN*

Dès ses premiers numéros, au début de l'année 1955, la question de l'intégration scolaire des Juifs francophones apparaît comme le principal cheval de bataille du *Bulletin*. Elle constitue une menace directe à la réalisation de l'intégration culturelle des Juifs de langue française au sein du Canada français en les privant d'un accès à un espace culturel commun avec les Canadiens français. Pour le *Bulletin*, l'intégration culturelle des Juifs de langue française est impossible s'ils ne peuvent établir des contacts et des liens avec les Canadiens français, les principaux dépositaires de la culture française au pays. L'école est nécessaire pour créer des liens avec les Canadiens français

et être ainsi en relation directe avec la culture française. Si les Juifs francophones partagent la culture française avec les Canadiens français et qu'ils aspirent à avoir accès à cette culture, le *Bulletin* considère que leur place se situe au sein de l'école protestante. Le *Bulletin* s'attarde peu sur les raisons de cette décision, mais l'une d'entre elles est la loi de 1903. Dans son premier article concernant la question scolaire, il précise d'une façon très claire que les Juifs, francophones ou non, sont assimilés aux protestants⁷.

Le *Bulletin* ne cherche pas à remettre en cause cette loi. Au contraire, toute solution proposée doit s'appliquer au sein de la Commission protestante. Ainsi, il affirme que toute nouvelle mesure touchant les protestants, notamment le droit d'enseignement en français, s'applique aux Juifs. Cette déclaration est extrêmement importante car elle permet de comprendre pourquoi le *Bulletin* appuie les revendications des franco-protestants en faveur d'une école française à Pointe-aux-Trembles. Il reste toutefois pessimiste. Même si les protestants de langue française obtiennent gain de cause, il sait que les Juifs francophones n'en tireront aucun bénéfice, puisqu'ils habitent des quartiers trop éloignés de Pointe-aux-Trembles. De plus, le problème dépasse le cadre scolaire. Le *Bulletin* constate que les non catholiques de langue française se sentent peu intégrés à la communauté culturelle canadienne-française. Même lorsqu'ils connaissent le français, la culture française leur est le plus souvent inaccessible. Le *Bulletin* décrit la langue comme un instrument culturel lié à une civilisation dont elle est le véhicule. Ce n'est pas le cas au Canada français, souligne-t-il, où la culture française dans sa version catholique et canadienne-française n'est pas humaniste et universelle. Elle est restreinte aux Canadiens français de confession catholique⁸.

En 1958, le *Bulletin* acclame avec enthousiasme l'ouverture de la première école publique de langue française de la Commission protestante. Cela constitue une excellente nouvelle pour les Juifs francophones, pour les Juifs attachés à la culture française ainsi que pour tous les non-catholiques :

La fondation de cette école bouleverse certaines traditions qui semblaient être, il y a quelques années encore, immuables. La distinction entre la foi et la langue semble faite. Bien sûr, le français est et demeurera la langue de la majorité catholique des Canadiens de langue française. Pourtant, il devient de plus en plus difficile de proclamer la langue comme gardienne de la foi. Du reste, à Montréal même des écoles catholiques de langue anglaise existent depuis longtemps. Maintenant, les protestants, les Juifs, les orthodoxes etc... peuvent envoyer leurs enfants à une école française. C'est un premier pas⁹.

Au cours des années cinquante, le *Bulletin* ne cherche pas à réformer le caractère confessionnel du système scolaire. L'école protestante de langue

française semble être le lieu privilégié par les non-catholiques francophones pour avoir accès à un espace culturel commun avec les Canadiens français, même si l'immense majorité de ces derniers fréquentent l'école catholique. Avec l'ouverture d'une école protestante de langue française, l'intégration culturelle des Juifs de langue française à la communauté canadienne-française semble être en bonne voie de s'accomplir. Le *Bulletin* considère que l'intégration culturelle des Juifs francophones est possible au sein d'un système scolaire aux structures confessionnelles.

LA PERTE D'AUTONOMIE DU *BULLETIN*

Pendant les années cinquante, le *Bulletin* se préoccupe surtout de la possibilité pour les Juifs de langue française d'obtenir un enseignement dans leur langue. Cette question est une donnée primordiale du discours du *Bulletin* à cette époque. Durant les années cinquante, les débats élaborés par le *Bulletin* se font dans une relative autonomie, avec peu d'interactions avec l'organisme qui l'a fondé, le Congrès Juif Canadien. Au cours des années soixante, avec la politisation du débat linguistique et national, le *Bulletin* se trouve mêlé de près aux débats tenus par le Congrès Juif Canadien, au prix d'une certaine perte d'autonomie. Dans les années qui suivent, il affiche très clairement son affiliation au Congrès Juif Canadien et décrit les activités de cette organisation. Si au début des années soixante, la pensée du *Bulletin* s'oriente vers celle du Congrès Juif Canadien, elle perd de ce fait le caractère distinct qu'elle avait dans les années cinquante et le *Bulletin* devient le porte-parole du Congrès Juif Canadien.

Malgré tout, le *Bulletin* parvient à se distinguer à quelques reprises de la pensée du Congrès Juif Canadien en soulignant l'importante dynamique des Juifs francophones dans la question scolaire. Il rappelle que les Juifs de langue française constituent un cas particulier au sein de la communauté juive globale. Toute solution au problème de l'enseignement doit tenir compte de la question des Juifs de langue française. Le *Bulletin* s'aperçoit que, bien que constituant un groupe nettement minoritaire, les Juifs de langue française sont appelés à devenir de plus en plus nombreux en raison de la situation politique que connaissent leurs compatriotes en Afrique du Nord¹⁰.

Le *Bulletin* semble déçu de la solution proposée par le Congrès Juif Canadien dans son mémoire présenté à la Commission royale d'enquête sur l'éducation, plus connue sous le nom de la Commission Parent. Il explique la proposition du Congrès Juif Canadien par la volonté de ce dernier d'éviter de trancher la question des Juifs de langue française en éliminant les données du problème. Par un enseignement bilingue dans toutes les écoles de la province, comme le propose le Congrès Juif Canadien, la question de la

langue d'enseignement des Juifs de langue française ne se pose plus. L'idée n'est pas si irréalisable que cela, affirme le *Bulletin*, car il y a eu des précédents. À la même époque, la CECM met à la disposition de ses élèves néo-canadiens des écoles bilingues¹¹. Bien qu'il appuie la proposition du Congrès Juif Canadien, le *Bulletin* éprouve quelques réserves envers cette idée d'un enseignement bilingue dans les écoles: « Certes, ces écoles peuvent empêcher ou retarder l'anglicisation totale des Néo-Canadiens. Elles permettent à des anglophones d'apprendre d'une manière adéquate la langue française. Permettront-elles aux francophones de conserver leur langue et leur culture? La question peut se poser. Mais à toutes ces questions, personne ne peut prétendre qu'on peut trouver des réponses simples et faciles »¹².

L'affiliation de plus en plus marquée entre le *Bulletin* et le Congrès Juif Canadien aura d'importantes répercussions, dont la rupture du dialogue avec l'élite intellectuelle canadienne-française. Des classes bilingues étant de moins en moins considérées par celle-ci comme la solution au problème épineux de l'anglicisation des immigrants, elle prendra peu à peu ses distances avec le Congrès Juif Canadien. De plus, cette solution, mal adaptée aux réalités des Juifs francophones, amèneront ceux-ci à chercher d'autres issues, pas nécessairement liées à la communauté juive anglophone.

LES APPUIS DU CANADA FRANÇAIS

L'élite intellectuelle canadienne-française découvre avec intérêt ces nouveaux arrivants non catholiques, mais francophones, qui, espère-t-elle, par leur intégration à la vie française, pourront contrecarrer le processus d'anglicisation des immigrants. Dans les années cinquante, les Juifs de langue française bénéficient de l'appui et des sympathies des journalistes canadiens-français. Par exemple, au sujet de la question scolaire, Conrad Langlois, journaliste à *La Patrie*, les incite à ne pas céder au découragement. Avec le concours des autorités catholiques, de grands efforts de rapprochement ont été faits entre catholiques, protestants et Juifs de langue française, explique-t-il¹³.

Toutefois, les intellectuels canadiens-français ne considèrent pas que la CECM ait un rôle à jouer dans l'intégration de ces nouveaux arrivants même s'ils sont francophones. Ils ne remettent pas en cause la validité de la loi de 1903, ils cherchent encore moins à réformer le système scolaire par une déconfessionnalisation ou par l'apparition d'un réseau d'écoles neutres. Ils appuient la lutte des Juifs francophones et Franco-protestants pour l'obtention d'écoles françaises au sein de la CEPMG. Selon les vues de l'époque (ce qui peut nous sembler paradoxal aujourd'hui) il appartient en vertu de la loi de 1903 à la CEPMG d'assurer une éducation aux protestants et aux Juifs de

langue française même si la majorité des francophones de la province de Québec fréquente la CECM.

Le meilleur exemple de ce raisonnement est donné encore une fois par Langlois. La capacité d'intégrer ces nouveaux arrivants francophones non-catholiques à la collectivité canadienne-française dépend du rayonnement de la culture française, selon Langlois. Il considère que si la culture française rayonnait davantage et que si les Canadiens français se montraient plus accueillants envers les étrangers, il y aurait plus de parents qui réclameraient des écoles françaises pour leurs enfants. Sous ces pressions, la CEPGM n'aurait d'autre choix que d'ouvrir des écoles protestantes françaises¹⁴.

Pierre Vigeant, journaliste au *Devoir*, remarque avec surprise que les Juifs se préoccupent davantage de la cause des protestants de langue française que les Canadiens français eux-mêmes :

Ils [les franco-protestants] ont trouvé des alliés, non pas chez les Canadiens français catholiques, que le rayonnement du français paraît laisser indifférents, mais chez les Juifs. [...] Idéologiquement, les Juifs sont encore plus éloignés de nous que les protestants français. Par contre ils sont beaucoup plus nombreux. Si la majorité d'entre eux se mettaient à appuyer les revendications des protestants de langue française, ils pourraient fort bien forcer les commissaires à s'occuper sérieusement de l'affaire. Ce serait tout de même humiliant pour nous de voir les Juifs entreprendre en faveur du français un mouvement que nous aurions négligé¹⁵.

Pierre Vigeant constate que chez les Juifs, il existe un vaste mouvement en faveur du français. Il y a tout d'abord les Juifs, arrivés récemment, de culture et de langue françaises qui désirent continuer à perpétuer leur culture française au Canada. Vigeant remarque aussi un nombre important de Juifs anglophones qui souhaitent que leurs enfants bénéficient d'une connaissance de la langue française¹⁶.

L'ÉCOLE JUIVE DE LANGUE FRANÇAISE

Devant l'indifférence de l'élite intellectuelle canadienne-française et les solutions préconisées par le Congrès Juif Canadien, peu adaptées aux réalités vécues par les Juifs de langue française, ceux-ci s'organisèrent afin de trouver un règlement à la question scolaire. À partir des années soixante, contrairement aux velléités du *Bulletin* qui cherchait à favoriser une intégration culturelle au Canada français sans être en rupture avec la communauté juive, certaines organisations juives de langue française revendiquent des institutions communautaires distinctes de leurs coreligionnaires de langue anglaise.

La création d'une école juive française est au centre des revendications de ces nouvelles organisations qui se définissent comme sépharades¹⁷. La

fondation de l'Association juive nord-africaine en 1959, puis rebaptisée Association francophone sépharade (AFS) en 1966, est une réaction face au refus du Congrès Juif Canadien de répondre directement aux revendications scolaires des Juifs sépharades de manière satisfaisante. En effet, l'Association juive nord-africaine se voit suggérer par le Congrès Juif Canadien lors de la session plénière de 1962 à Toronto que les Juifs sépharades intègrent les institutions juives anglophones déjà existantes¹⁸.

La fondation de ces organisations s'inscrit aussi dans le climat de crise linguistique de la fin des années soixante. Ce qui leur permet d'obtenir l'appui d'un gouvernement québécois favorable aux revendications des groupes francophones ou ceux qui sont prêts à s'afficher comme tels. Cet appui d'un gouvernement nationaliste qui cherche à favoriser l'usage du français dans les différentes sphères de la société québécoise devient suspect aux yeux des Juifs anglophones¹⁹. Les Juifs sépharades sont alors perçus comme une menace à l'unité de la communauté juive globale et ils viennent rappeler aux Juifs anglophones la volonté du gouvernement québécois d'augmenter l'usage du français dans la sphère publique. C'est en 1969 que l'AFS avec l'appui du Congrès Juif Canadien, qui s'est enfin rallié à ses positions, entame des pourparlers avec le sous-ministre de l'Éducation et obtient la création d'une école juive et française : l'École Maïmonide²⁰.

BILAN

Après cette lecture extrêmement exhaustive du discours du *Bulletin*, sommes-nous à même de trancher le débat et de conclure si oui ou non la CECM a fermé ses portes aux Juifs de langue française ? Cette source a ses forces et ses faiblesses. Elle nous renseigne sur sa vision de la place des Juifs francophones dans le système scolaire québécois. D'autre part, sa volonté de concilier les intérêts des Juifs francophones et ceux du *Congrès Juif Canadien* l'amène à créer au sein même de son discours des contradictions, des zones d'ombre difficiles à analyser pour les historiens. Quoiqu'il en soit, il reste que c'est peut-être le seul discours tenu par des Juifs de langue française qui est disponible sur la question scolaire. D'où sa grande valeur. Il peut éclairer certains aspects de ce débat.

La théorie qui nous semble la plus plausible, toujours en nous basant sur l'étude du *Bulletin du Cercle Juif*, est celle de Robert Gagnon. Le *Bulletin* lui-même rappelle qu'à des fins scolaires, les Juifs, francophones ou non, sont protestants en vertu de la loi de 1903. Il ne remet aucunement en question cette loi. Au contraire, il plaide en faveur d'une plus grande ouverture de la CEPGM afin qu'elle crée des écoles aux non-catholiques francophones. Loin de vouloir mettre fin à cinquante ans d'intégration scolaire juive (qui ne s'est

toutefois pas faite sans heurts) à la CEPGM, le *Bulletin* cherche à permettre aux Juifs, ainsi qu'aux francophones non-catholiques en général, d'étudier en français au sein de la CEPGM. Dans les années soixante, quoique de manière fortement mitigée, il promeut la création de classes bilingues favorisant la disparition des frontières confessionnelles du système scolaire québécois.

Nous ne pouvons pas parler d'un refus de la CECM d'accueillir les Juifs francophones. Indifférence serait le terme exact. Comme le soutient Anctil, jamais les élites canadiennes-françaises n'ont cru bon de tendre la main aux Juifs de langue française pour les attirer dans les écoles de la CECM malgré l'existence d'une culture similaire avec les Canadiens français. La vocation de la CECM, pour les Canadiens français de l'époque, est de garantir l'éducation de tous les catholiques. Il appartient à la CEPGM d'assurer une éducation en français aux protestants de langue française ou à ceux qui sont considérés comme tels. Les intellectuels canadiens-français, loin de considérer que la CECM doive prendre en charge les francophones non-catholiques, rappellent à la CEPGM ses devoirs. Ainsi, les élites intellectuelles canadiennes-françaises ne ferment pas les portes de leurs écoles aux Juifs francophones; mais ils ne font pas d'efforts pour les intégrer non plus. Ils se contentent de réclamer pour les Juifs francophones des écoles françaises au sein de la Commission protestante. L'indifférence générale des Canadiens français, sauf dans des cercles extrêmement restreints, amènera les Juifs de langue française à vouloir créer un réseau d'écoles autonome.

Même dix ans plus tard, en pleine Révolution tranquille, le gouvernement québécois, pourtant porteur d'un nationalisme sécularisé, ne jugera pas nécessaire de changer les structures scolaires pour faciliter l'intégration des jeunes juifs francophones parmi les Canadiens français. Il encouragera la création d'un réseau d'écoles autonome et parallèle aux deux grandes commissions scolaires. Face au monopole rigide exercé par les deux confessions chrétiennes dans le système d'éducation québécois, ce qui laissait peu de place aux changements en profondeur, les Juifs francophones suivront les traces de leurs coreligionnaires de langue anglaise. Cette même voie sera suivie tour à tour par les Grecs, les Arméniens et récemment par les musulmans et conduira à la création d'écoles confessionnelles indépendantes des deux grandes commissions catholique et protestante.

Dernier élément fondamental du débat souvent ignoré par les historiens est la position de la communauté juive de langue anglaise et de ses représentants face à la volonté des Juifs de langue française de bénéficier d'une éducation dans leur langue maternelle. Prenant bien soin d'éviter de bouleverser les structures des institutions juives déjà existantes, le Congrès Juif Canadien propose la création de classes bilingues étendues à l'ensemble du système scolaire québécois. Le *Bulletin* accueille cette proposition avec tiédeur et s'y

rallie sans enthousiasme, doutant sérieusement que des classes bilingues puissent garantir aux francophones la survie de leur culture. Le manque de compréhension de la majorité juive anglophone envers les aspirations des Juifs francophones et son refus d'aborder directement cette question de façon à satisfaire leurs revendications en matière d'éducation poussent involontairement ces derniers à créer un réseau autonome d'écoles juives de langue française. Ce schisme sera pour le moins douloureux pour la communauté juive, laissant de profondes séquelles et il ne se résorbera qu'à la victoire du Parti québécois en novembre 1976²¹. Si l'on doit parler d'opposition, elle proviendrait plutôt de la communauté juive anglophone, que du gouvernement québécois, qui s'est empressé d'encourager à l'époque le développement institutionnel d'une communauté juive de langue française.

Ainsi, peut-on parler d'une opposition de la CECM aux Juifs de langue française en regard à leur intégration dans les écoles de la Commission? Expliquer l'absence des Juifs francophones dans les écoles de la CECM par une politique de fermeture des élites franco-catholiques constitue une explication détournée. On peut regretter ou même reprocher aux élites franco-catholiques de ne pas avoir fait plus d'efforts pour intégrer ces francophones qui ne partageaient pas leur religion. La recherche historique doit chercher à savoir pourquoi les Juifs de langue française n'ont pas intégré les écoles catholiques et qu'ils ont développé un système institutionnel à l'extérieur des sphères culturelle et identitaire des Franco-Québécois. Le discours du *Bulletin* nous révèle une problématique, avec des acteurs qui favorisent des enjeux fort différents les uns des autres, tout en entretenant entre eux des rapports extrêmement complexes.

Malgré les profondes réformes en matière d'éducation de la Révolution tranquille, le *Bulletin* nous rappelle que les questions qu'il se posait sont restées pendant longtemps brûlantes d'actualité.

En effet, si la *Loi sur la charte de la langue française*, a changé le visage ethno-culturel de la clientèle scolaire de la CECM par l'arrivée d'immigrants d'une origine autre que canadienne-française, celle-ci ne s'est pas vu attribuer la plupart des immigrants d'une autre religion. Le secteur franco-protestant de la CEPMG, fondé dans les années soixante, a littéralement drainé cette dernière catégorie d'élèves²². Comme à l'époque du *Bulletin*, les élèves, qui ne sont ni catholiques ni protestants, se sont dirigés vers les écoles de la CEPMG réputées (à tort ou à raison) comme un milieu reconnaissant davantage le pluralisme culturel et religieux que les écoles de la CECM.

Cet accès au même espace culturel qu'auraient partagé les francophones non-catholiques avec les Canadiens français, revendiqué par le *Bulletin*, ne

s'est pas réalisé jusqu'à tout récemment, du moins dans le domaine éducatif. Les francophones, ou francophiles, non-catholiques se sont retrouvés pour la plupart éloignés des établissements scolaires fréquentés majoritairement par les Franco-Québécois de souche. Il semble que le milieu scolaire (au primaire et au secondaire, à tout le moins) n'ait pas constitué l'élément intégrateur à la société franco-québécoise, de ces immigrants non-catholiques.

Les Juifs de langue française forment donc un cas intéressant à étudier. Ils se sont retrouvés à l'extérieur des institutions éducatives et culturelles canadiennes-françaises parce que la loi de 1903 les excluait, mais aussi parce qu'ils étaient considérés par les Canadiens français comme un phénomène trop négligeable pour bouleverser la structure de leurs institutions scolaires. Sans que l'on puisse parler de fermeture ou d'opposition de la société canadienne-française, celle-ci a manqué en quelque sorte un rendez-vous avec ces immigrants francophones.

Un pas important a été franchi en 1998 par la déconfessionnalisation à Montréal des commissions catholique et protestante et la création de commissions linguistiques. Ce changement structurel est encore trop récent pour donner des résultats concrets, mais nous pouvons espérer que des situations contradictoires, comme celle tant décrite par le *Bulletin du Cercle Juif*, alors que des francophones étaient tenus de fréquenter des institutions scolaires de langue anglaise sans pouvoir étudier dans leur langue maternelle, n'auront plus lieu d'être et appartiendront au domaine du passé.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Robert Gagnon, « Pour en finir avec un mythe : Le refus des écoles catholiques d'accepter les immigrants », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 5, no. 2, p. 120-141.

2. Jack Jedwab et Marc Anderson, « Retour vers le futur 2 : L'intégration et les manuels scolaires — répliques », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 6, no. 1, p. 66.

3. *Ibid.*, p. 66.

4. Robert Gagnon, « Pour en finir — une fois pour toutes — avec un mythe. Réplique de la réplique », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 6, no. 1, p. 73.

5. Robert Gagnon, « Pour en finir avec le mythe », *Le Devoir*, 1er et 2 mai 1999.

6. Pierre Anctil, « Rien de plus qu'une tolérance légale », *Le Devoir*, 6 mai 1999.

7. La loi de 1903 associe les Juifs et les protestants sur les bancs d'école, mais aussi dans le domaine financier en faisant verser les taxes scolaires des Juifs à la Commission protestante. Arlette Corcos, *Montréal, les Juifs et l'école*, Sillery, Septentrion, 1997, p. 110-111, p. 148-149.

8. Entre la fin des années soixante et le début des années soixante-dix, il existe sur l'île de Montréal deux écoles protestantes de langue française, mais elles sont situées dans

les quartiers francophones de l'Est de Montréal. Ces écoles sont presque inaccessibles pour les Juifs de langue française qui habitent surtout dans l'Ouest de Montréal, où étaient déjà installés leurs coreligionnaires de langue anglaise. Hughette Batshaw et Beverly Bowe, *The integration of Moroccan Jewish Immigrants in Montreal, 1964-1970*, M. A. (Social Works), McGill University, 1971, p. 82. Naïm Kattan, « Les écoles ne suffisent plus », *Bulletin du Cercle Juif*, no. 17, septembre 1956, p. 2.

9. Naïm Kattan, « Un grand pas est franchi », *Bulletin du Cercle Juif*, no. 37, août-septembre 1958, p. 2.

10. Naïm Kattan, « Le problème de l'éducation », *Bulletin du Cercle Juif*, no. 71, janvier-février 1962, p. 2.

11. Naïm Kattan, « Les Juifs et la Commission Parent », *Bulletin du Cercle Juif*, no. 73, avril 1962, p. 2. En 1947, la CECM crée le *Comité des Néo-Canadiens* dont l'objectif est de diriger les enfants d'immigrants catholiques dans le secteur français. Selon le *Comité des Néo-Canadiens*, il est nécessaire d'établir un programme spécial, les écoles trilingues, pour permettre aux nouveaux arrivants de s'intégrer à la société canadienne-française. Ces écoles trilingues prévoient dans leur programme un enseignement de l'anglais, du français et des langues maternelles, dont l'italien. C'est l'opposition des anglo-catholiques, craignant de perdre une part importante de leur clientèle étudiante, qui fait avorter ce projet d'écoles trilingues. Voir Robert Gagnon, *Histoire de la CECM. Le développement d'un réseau d'écoles publiques en milieu urbain*, Montréal, Boréal, 1996, p. 227-234.

12. Naïm Kattan, « Le problème de l'éducation », *Bulletin du Cercle Juif*, no. 73, avril 1962, p. 2.

13. Conrad Langlois, « Commentaires », *Bulletin du Cercle Juif*, no. 9, novembre 1955, p. 4.

14. Naïm Kattan, « Les assises du judaïsme canadien », *Bulletin du Cercle Juif*, no. 18, octobre 1956, p. 4.

15. *Ibid.*, p. 4.

16. *Ibid.*, p. 4.

17. Sépharade, dans un contexte québécois, est un terme qui fait beaucoup plus que renvoyer à une culture juive d'abord implantée en Espagne, puis qui s'est répandue en Afrique du Nord, en France, au Canada et en Israël. Il associe le sépharadisme aux Juifs francophones, permettant à ceux-ci de se différencier de leurs coreligionnaires de langue anglaise à Montréal. Le *Bulletin du Cercle juif* préfère utiliser le terme neutre Juif de langue française.

18. Jacques Langlais et David Rome, *Juifs et Québécois français. 200 ans d'histoire commune*, Louiseville, Collection Rencontres des cultures, Sections essais, Fides, 1986, p. 223-226.

19. Jean-Claude Lasry, « A Francophone Diaspora », dans M. Weinfeld, W. Shaffir, I. Cotler (dir.), *The Canadian Jewish Mosaic*. Nexdale, John Wiley & Sons, 1981, p. 227-233.

20. Très rapidement, l'ASF doit faire face à l'opposition de la communauté juive anglophone qui refuse de reconnaître l'École Maïmonide. Elle est exclue pendant dix

ans de l'Association of Jewish Day School (AJDS), des célébrations et des activités communautaires tenues par la communauté juive globale et se voit refuser des subventions de la part de l'Allied Jewish Communities Services (AJCS). La victoire du Parti québécois en 1976 change complètement le contexte politique de l'époque et permet aux Juifs sépharades de jouer un nouveau rôle dans la communauté juive globale. La Communauté Sépharade du Québec (CSQ) peut s'affilier à l'Association Jewish Communities Services (AJCS). La communauté juive anglophone accepte de franciser davantage ses institutions et elle offre une latitude d'action aux Juifs sépharades, finance leurs institutions communautaires et leur reconnaît le droit de développer des rapports autonomes avec le gouvernement du Québec. Jean-Claude Lasry, « Essor et traditions : la communauté juive nord-africaine », dans Jean-Claude Lasry et Claude Tapia (dir.), *Les Juifs du Maghreb : Diasporas contemporaines*, Histoire et Perspectives Méditerranéennes, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, Paris, L'Harmattan, 1989, p. 42-43.

21. Lasry, « Essor et traditions... », p. 42-43.

22. En 1980, il n'y a que 939 élèves de religion autre à la CECM, soit 4,2% du total d'élèves ; alors que la CEPGM en reçoit 5251, soit 23,4%. Tam-Hanh Hoang-Tran, *Causes de la baisse du pourcentage d'enfants scolarisables fréquentant les écoles de la C.E.C.M.*, 1984, ACECM. De plus, le nombre d'élèves inscrits dans les écoles franco-protestantes passe de 1100 à 6000 de 1973 à 1984. Jean-Pierre Proulx, « La révolution scolaire franco-protestante », *Le Devoir*, 7-9-10 avril 1984.